

## Définition de l'Ostéopathie

**L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général, dans le cadre de leur participation aux altérations de l'état de santé.**

Cette définition de l'ostéopathie a été élaborée en 2003 par les Directeurs de Département de l'Académie d'Ostéopathie de France. Elle modifie une définition précédente revendiquée conjointement par l'Académie Belge d'Ostéopathie et le CEESO.

Justification des termes :

- **Approche** : "Manière d'aborder un sujet de connaissance quant au point de vue adopté et à la méthode utilisée. (...) (cf. aussi Démarche (...))."<sup>1</sup>
- **Diagnostique** : adj, du substantif diagnostique : de dia (à travers) et gnosis (connaissance) : "Acte ou résultat de l'acte qui aboutit à identifier l'affection dont un patient est atteint à partir des données de l'interrogatoire et de l'examen"<sup>2</sup>.
- **Thérapeutique** : adj, du substantif thérapeutique : "Partie de la médecine qui étudie et met en application les moyens propres à guérir et à soulager les malades"<sup>3</sup>
- **Dysfonction** : "Perturbation ou anomalie de fonctionnement d'un organe ou d'un système"<sup>4</sup>
- **Santé** : "État de complet bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS 1946)"<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Le Petit Robert. Version électronique; 2001.

<sup>2</sup> Dictionnaire de Médecine. Paris : Flammarion ; 1991. p 260.

<sup>3</sup> *Ibid.* p 820.

<sup>4</sup> *Ibid.* p 282.

<sup>5</sup> *Ibid.* p 755.

